



## Comité technique spécial du SCL du 27 juin 2019

La CFDT était représentée par Jean Michel **COMBES** (L34), Isabelle **DEYRIS** (L33) et Marie **BLANCHO** (CFDT).

Cette réunion était présidée par le chef du SCL M. Thierry PICART assisté de Nadine DE BELLIS et Sylvie GAUTHIER (Pôle RH).

### **Ordre du jour :**

**1-Approbation du procès-verbal du CTS du 7 février 2019**

**2-Point d'information sur la microbiologie.**

**3 -Projet sur les évolutions COFRAC**

**(première vague des évaluations avec la mise en place du SMIQSE commun)**

**4-ODYSSEE – nouveau module « organiser »**

**5-Bilan social 2018**

**6-Présentation du plan de formation 2019**

**7-Projet d'évaluation de la RAEP**

**8. Actualisation des prescriptions :**

*Plan de formation*

- *RHU.PRO.6*
- *RHU.PRO.8 – Modalités d'organisation de la formation*
- *RHU.PRO. 11 -Entretien professionnel*
- *RHU.PRO.12 – Entretien de formation*

**9-Questions diverses**

**Point sur la situation au laboratoire des Antilles**

**La CFDT s'est exprimée dans une déclaration liminaire.**

*Monsieur le Chef du SCL,*

*Le dialogue social au SCL est riche en réunion mais malheureusement pauvre en sujet. La CFDT constate que les points mis à l'ordre du jour dans les CT relève de plus en plus de la simple information sans véritable enjeu et qu'il est de moins en moins évoqués les conditions de travail des agents ou du métier du SCL et des laboratoires.*

*Pourtant les sujets ne manquent pas. La revue des missions entamée à la DGCCRF aura nécessairement un impact sur l'activité du SCL, une mission inter-inspections sur le contrôle*

sanitaire des aliments est en cours et devrait vous entendre très prochainement. La CFDT souhaite connaître les arguments que vous allez mettre en avant pour défendre le SCL ?

Autre sujet important qui aurait pu être mis à l'ordre du jour, l'utilisation d'ESTEVE pour la campagne d'évaluation 2019. C'est un sujet qui doit être abordé en CT et dont la CFDT aurait voulu discuter avant que ce ne soit imposé à tous sans concertation et dans un délai relativement bref.

La CFDT qui défend un dialogue social de qualité et vous demande de faire de ce CT une véritable instance où les sujets importants soient abordés pour discussions.

\*\*\*\*

M. Picard répond :

En ce qui concerne le contenu du CTS le chef du SCL dit partager cet avis tout en indiquant que le dialogue social doit être maintenu même si tout ne peut pas être sujet à discussion. Le bon positionnement devra être trouvé en fonction du cadre et des sujets. Il souhaite également renforcer le rôle des CODIR avec les responsables d'établissement (RE).

Monsieur Picart nous informe qu'il sera reçu le 5 juillet par la mission inter-inspections sur le contrôle sanitaire des aliments. Ce rendez-vous a pour but de présenter les modalités de soutien du SCL à la DGCCRF qui reposent sur les quatre missions indissociables figurant dans l'arrêté de création du SCL du 14 mars 2006.

- répondre aux demandes d'analyses et d'expertises adressées par les services des deux directions générales ;
- apporter conseils et appui technique et scientifique aux services ;
- adapter et mettre au point les méthodes d'analyses et d'essais et développer les recherches nécessaires à la bonne exécution des contrôles ;
- contribuer aux processus de coopération scientifique nationale et internationale en relation avec ses missions.

A ce jour il indique n'avoir aucune information sur le débouché de la mission hygiène mais rappelle que le SCL est adossé à deux administrations grâce auxquelles il existe et que s'éloigner de leurs sujets serait prendre des risques. Dans ce contexte l'avenir du SCL est lié à différents paramètres dont il faut tenir compte comme les risques émergents, l'anticipation des crises, la protection du consommateur et les contraintes budgétaires.

La **CFDT** demande à ce qu'une information soit faite au personnel à l'issue de cette rencontre. T. Picart répond ne pas l'avoir envisagé à ce jour.

### **1. Approbation du procès-verbal du CTS du 7 février 2019**

Le procès-verbal est approuvé.

### **2. Point sur la microbiologie**

Résumé du sujet présenté par l'administration :

« L'évolution de l'activité en matière de contrôle d'hygiène de la DGCCRF a conduit depuis quelques années à une sollicitation moindre du SCL qui se traduit continuellement par une baisse de la volumétrie des prélèvements d'échantillons traités par le domaine « Microbiologie » (D01) répartis sur plusieurs sites du SCL. Une première démarche de spécialisation a eu lieu dans ce domaine avec la cessation de l'activité aux laboratoires de Marseille et Strasbourg. La poursuite d'une démarche de spécialisation au SCL a été également encouragée par la Cour des Comptes dans son dernier audit. De plus, la situation des effectifs du domaine D01 du laboratoire de Paris à l'échéance du premier semestre 2019 avec 3 départs (2 agents de catégorie A et 1 de catégorie B) sur 6 agents nécessite de reconstituer l'équipe ou de procéder à un redéploiement de l'activité. Dans ce contexte, et après une étude de faisabilité, il est décidé de transférer l'activité du domaine « Microbiologie » du laboratoire de Paris vers les laboratoires de Bordeaux, Montpellier et Lyon à compter du 1er juillet 2019. »

Après une annonce officielle aux agents concernés faite dans des conditions plus que discutables et à une date se situant entre fin février et début mai l'UD nous dresse un état de la situation.

Les moyens en personnels et les budgets des laboratoires L33, L34 et L69 seront ajustés en conséquence en fonction du nombre d'échantillons reçus et du coût des analyses sur chaque site. Un point sera fait fin septembre.

Aucun concours n'est envisagé pour l'instant en microbiologie tant qu'il n'y a pas de visibilité sur l'avenir de cette spécialité. Le recours au CDD (contrat à durée déterminée) est un moyen de pallier cette situation.

Situation des 6 agents du D01 du L75 : 1 départ en retraite ; 1 mutation au L33 ; 1 CDD en fin de contrat ; 1 affectation à la métrologie/unité ressources ; 1 affectation dans le domaine Métaux, bijoux, pierres, bois, céramique ; 1 affectation dans l'unité ressources.

Mouvements et recrutements pour les L33, L34 et L69 :

Lyon : 1 CDD en cours de recrutement

Bordeaux : 1 B par voie de mutation, 1 CDD en cours de recrutement

Montpellier : 1 CDD recruté à compter du 17/06/2019

Pour le L34 qui voit son volume d'activité microbiologie doubler, le recrutement d'un deuxième CDD pourra être envisagé si besoin.

### **3. Points sur les évaluations COFRAC (Première vague des évaluations avec la mise en place du SMIQSE commun)**

L'unité de direction (UD) nous communique un bilan des évaluations COFRAC réalisées pour le 1er groupe (L69, L33, L13) au cours du mois de juin suite à la fermeture des systèmes qualité locaux et à la transition vers la norme 17025 v2017 (le site de Montpellier n'est pas intégré dans ce bilan, l'évaluation ayant lieu les 24 et 25 juin 2019).

L'évaluateur accorde sa confiance pour l'application de la nouvelle version de la norme 17025. Les efforts d'étude d'impact, de plan d'action et de formation mis en œuvre sont des points forts. Des points à surveiller ont été identifiés en vue de consolider la mise en place de nouvelles exigences (conflit d'intérêt).

Il n'y a pas eu de situation d'écart constatée liée à la fermeture des systèmes qualité locaux.

Les évaluateurs ont intégré le fait que l'application optimale des dispositions ne pourra être effective qu'à partir du deuxième groupe et que le prochain cycle sera l'occasion de tirer un bilan global de la mise en commun de moyens.

**La CFDT** rappelle les conditions de travail difficiles auxquelles les agents du SCL ont dû faire face durant la période de transition tout en restant malgré tout toujours très motivés par leurs missions.

**La CFDT** attire l'attention de l'UD sur les RSMI qui, chargés de coordonner la mise en œuvre de cette phase de transposition sur les sites, ont pour certains dû faire face à des situations parfois très tendues voir conflictuelles.

Pour le chef du SCL, même s'il reconnaît les efforts fournis, ces conditions résulteraient du démarrage un peu tardif du travail de transpositions de certains sites.

#### **4. ODYSSEE – Module « organiser »**

ODYSSEE ne sera pas finalisé avant 3 ans. Le maître d'œuvre étant la DGCCRF, elle ne peut accorder qu'une partie de son temps au SCL. La livraison par module devrait se faire en 3 temps : fin 2020, fin 2021 avec une livraison complète en 2022.

Le module « organiser » nous est présenté. Il permet de gérer les référentiels de l'application ODYSSEE (sites, domaines, activités, processus, tâches, compétences, fonctions, missions transversales, ...) qui seront ensuite utilisés par l'ensemble des modules. Ce module fournira les fiches de postes et les organigrammes

#### **5. Bilan social 2018**

Monsieur Picart commente les documents qui ont été communiqués à la parité syndicale concernant le bilan social :

La mobilité des agents est en baisse par rapport à 2017. Plusieurs congés de maladie sont dus à des accidents de travail (chute et accident de trajet) Les taux de visites médicales sont variables d'un site à l'autre en raison notamment des particularités de chaque site.

On peut observer que la durée des arrêts maladies augmente entre 2017 et 2018 alors que le nombre d'agents concernés est en baisse. **La CFDT** interroge l'administration sur ce point et lui fait remarquer qu'il serait plus pertinent d'avoir une répartition par laboratoires et l'affichage de la médiane plutôt que de la moyenne comme ici présenté.

Madame De Bellis explique qu'il s'agit de statistiques globales issues de Sirhius.

**La CFDT** s'interroge sur la baisse des effectifs (-9 agents et non -2 comme annoncé) entre 2018 et 2017. Il s'agit d'un décalage entre l'année civile sur laquelle est basé le bilan social et le schéma d'emplois basé sur une durée allant du 30 octobre N-1 au 1<sup>er</sup> novembre N.

Après correction en séance d'erreurs mineures, et leurs prises en compte par la Direction, le bilan social est adopté à l'unanimité par les représentants du personnel.

#### **6. Présentation du plan de formation 2019**

**La CFDT** s'étonne d'un prévisionnel de 23 demandes (dont 16 A) pour une formation « gestion des conflits ».

Le chef du SCL répond qu'il n'est pas inné de gérer et diriger correctement une équipe, un service et qu'il peut être utile d'acquérir des outils et le savoir-faire pour cela.

Concernant les arbitrages, le chef du SCL rappelle aussi que les décisionnaires sont les responsables d'établissements en fonction des besoins et des moyens. Le plan de formation n'est qu'un instantané des besoins au temps T et donc évolutif.

## 7. Projet d'évolution de la RAEP

Il s'agit d'une validation des modifications qui ont été vu au groupe de travail précédent du 7 mai 2019.

La liste des conseillers RAEP a été mise à jour. Une formation leur sera proposée début 2020.

Les documents RAEP ont été légèrement modifiés. Un guide d'aide à la rédaction est mis à la disposition des agents. Désormais il est demandé au candidat de présenter au travers de deux expériences professionnelles les compétences attendues pour le grade.

## 8. Actualisation des prescriptions :

- *RHU.PRO.6 - Plan de formation*

Il n'est plus fait référence à une date précise mais à une période pour le calendrier des diverses étapes afin d'éviter les écarts potentiels du COFRAC sur le non-respect d'une date.

- *RHU.PRO.8 – Modalités d'organisation de la formation*

Création et intégration d'un nouveau formulaire de suivi de la formation (RHU.FOR.52).

- *RHU.PRO. 11 -Entretien professionnel*
- *RHU.PRO.12 – Entretien de formation*

## 9. Questions diverses

- *Point sur la situation au laboratoire des Antilles*

Monsieur Picart, retrace l'historique de la situation et nous indique avoir pris connaissance récemment du dernier relevé des jauges. Ce 3<sup>ème</sup> relevé ne présente pas d'évolution négative. Le prochain et dernier relevé (contractuel) aura lieu en septembre.

- *Poste de RUR/RSMI au laboratoire du Havre*

Monsieur Picart informe les organisations syndicales que plusieurs postulants ont candidatés sur ce poste. Une seule candidature a été retenue. Son nom sera communiqué ultérieurement. Cette absence de communication interroge car l'information circule déjà dans les laboratoires.

Nous retrouvons là un mode de gestion adopté par l'UD identique à celui utilisé pour la fermeture de la microbiologie au L75 où les instances compétentes sont informées alors que la nouvelle est déjà largement diffusée dans le réseau.

- *Evolution du budget investissement*

**La CFDT** a posé la question du budget d'investissement du SCL, il nous a été précisé qu'il n'y aurait pas d'évolution (soit 440 k€). Comme chaque année le SCL s'est vu attribuer en début

d'année un budget global en deçà de ses besoins. Monsieur Picart a tenu à rassurer en précisant qu'il restait une éventuelle possibilité de récupérer en fin d'année les reliquats des divers budgets du programme 218 du Ministère. Des devis seront demandés ainsi que les cahiers des charges finalisés pour les gros matériels et les travaux.

- *Recours à la visioconférence au SCL*

**La CFDT** a posé cette question. La CCRF déploie progressivement la visioconférence et le SCL pourra s'y adosser mais les équipements resteront à sa charge. Compte tenu du coût important de cette mise en place elle se fera de façon échelonnée et la priorité sera donnée aux laboratoires ultra-marins.

- *Diffusion des documents de travail*

**La CFDT** regrette la diffusion tardive des éléments nécessaire à une préparation de qualité pour un dialogue social constructif.

**Elle demande**, à l'égal de ce qui se fait pour le CHSCT, qu'un espace sécurisé sur le réseau informatique soit créé pour optimiser la diffusion des documents tout en respectant les délais de mise à disposition.

Le chef du SCL est a priori favorable à cette demande.

**\*\*\***

**Les représentantes de la CFDT sont à votre disposition  
pour toute information complémentaire.**

Isabelle Deyris (Bordeaux) 05.56.84.64.69

Jean-Michel Combes (Montpellier) 04.67.04.62.68